



AVIS PUBLIC - CONSULTATION ÉCRITE
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 419-421, RUE PRINCIPALE
(LOT PROJÉTÉ 6 390 814)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que la demande de dérogation mineure suivante a été déposée :

Par M. David Roberge, arpenteur-géomètre, visant à autoriser, suite à la réception d'une demande de lotissement pour le bâtiment situé au 419-421 rue Principale à Daveluyville, la création du lot 6 390 814 dont la largeur minimale mesurée sur la ligne avant sera à 5.93 mètres, alors que la largeur minimale autorisée pour un lot situé dans un couloir riverain est de 20 mètres, tel que stipulé dans le règlement de lotissement no. 481 de l'ancienne Ville de Daveluyville.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, **une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du 5 au 20 octobre 2020, inclusivement.** Ainsi, toute personne intéressée pourra transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant la période précitée, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision.

Pour toute question relative à cette procédure veuillez téléphoner au 819-367-3395 poste 2224. Les commentaires écrits peuvent être soumis par courriel à l'adresse suivante : dga@ville.daveluyville.qc.ca ou par courrier au 362, rue Principale, Daveluyville (Qc) G0Z 1C0.

La demande de dérogation mineure sera déposée lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la salle communautaire située au 3, 9^E Avenue 2020 le lundi 2 novembre à 20h;

Donné à Daveluyville, ce 28 septembre 2020.

Pauline Vrain
Greffière

